



### PUBLIC

Toute personne étant amenée à utiliser un pont roulant

### PRÉ-REQUIS

Être reconnu apte par la médecine du travail, à la conduite d'engins automoteurs de manutention à conducteur accompagnant et Lire et comprendre le français.

**DURÉE** 1 jour

**EFFECTIF** De 1 à 8 personnes

### VALIDATION

Remise d'une attestation individuelle de formation

### MOYENS ET METHODES

#### PEDAGOGIQUES :

Formation en salle (Diaporama, film, exercices, réflexion de groupe)  
Conduite et exercices sur les types de ponts roulants concernés.  
Sera prévu, un pont roulant à jour de sa VGP.

Afin d'effectuer la formation pratique en toutes règles de sécurité, merci de fournir à chaque stagiaire tout équipement de protection individuel nécessaire à son type d'activité (chaussures de sécurité, gants...)

### FORMATEURS

Formateur et testeurs qualifiés.

*Vous pouvez retrouver nos conditions générales de ventes sur notre site [www.manmatformations.com](http://www.manmatformations.com)*

### OBJECTIFS DE LA FORMATION

Acquérir les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à l'utilisation des ponts roulants des catégories concernées, et être capable de réaliser les différents élingages en toute sécurité

### CONTENU DE LA FORMATION

*Les contenus de formation sont adaptés aux spécificités des différentes catégories et peuvent être personnalisés selon les besoins et les attentes de l'entreprise*

#### 1ère Partie : Théorie

- Le pontier et la réglementation
- Les responsabilités du pontier / élingueur
- Identifier les risques de levage et de manutention
- Présentation et technologies des palans, potences, ponts roulants, portiques et semi-portiques
- Les organes de sécurité et les notions de physiques
- Règles de conduite et de sécurité relatives aux ponts roulants
- Gestes de commandement
- Commandes à fils et commandes à distance des ponts roulants
- Prise de poste et fin de poste
- Aspect réglementaire et normatif des élingues et accessoires
- Motifs de réformes des élingues
- Notions élémentaires de statique
- Techniques de levage et accessoires spéciaux
- Retournement de charges
- Amarrages particuliers (les nœuds)

#### 2ème Partie : Pratique

- Prise en main de l'appareil (connaissance des commandes, des réactions de l'appareil)
- Apprentissage : parcours à vide
- Rattrapage du balancement et levage de la charge
- Choix des élingues et de la technique de levage
- Application des gestes de commandement
- Manutention de précision
- Comportement de l'utilisateur selon les situations

### MODALITES D'EVALUATION :

Examen Contrôle des connaissances et savoir-faire de chaque stagiaire.  
Délivrance, si résultat favorable d'une autorisation de conduite en application des Articles R. 4323-55 / 56 / 57 du code du travail.

Une attestation de fin de stage sera remise à chaque participant.

**Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap**

**Site internet : [www.manmatformations.com](http://www.manmatformations.com)**

Siège : MAN-MAT Formations 58 avenue Georges Clemenceau - 94700 MAISONS ALFORT

Tél. : 06 50 34 62 41 - Courriel : [manmatformations@gmail.com](mailto:manmatformations@gmail.com)

N° TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR67825021264

SASU au capital de 500€ inscrite au RCS de Créteil

Code APE : 4752A-Organisme de formation 11940977594-SIRET : 82502126400015 - SIREN 825 021 264

## SCENARIO PEDAGOGIQUE AC PONTS ROULANTS

### SEQUENCE 1 – Durée : 10 min

Objectifs : Identifier les objectifs et étapes de la formation

Vérification du respect des prérequis  
Présentation du centre, de l'équipe Pédagogique et des moyens matériels  
Présentation de la formation  
Modalités pratiques  
Tour de table

### SEQUENCE 2– Durée : 3h20

Objectifs : Disposer des connaissances théoriques nécessaires à la l'utilisation d'un pont roulant

#### Réglementation : connaissances générales

- Rôle et responsabilités du constructeur / de l'employeur / du conducteur
- Dispositif CACES® : formation, CACES® et autorisation de conduite
- Différents acteurs internes et externes en prévention des risques professionnels

#### Les principaux types de PONTS - Les catégories de CACES®

- Caractéristiques et spécificités, mode de commande
- Catégories de CACES® correspondantes

#### Technologie des chariots

- Terminologie, caractéristiques, technologies de freinage, mécanismes...
- Circuit hydraulique. Équipements porte-charges. Dispositifs de sécurité. Poste de conduite

#### Notions élémentaires de physique – Stabilité

Evaluation de la masse et de la position du centre de gravité des charges habituellement manutentionnées, selon le lieu et l'activité,

Conditions d'équilibre (moments, renversement, basculement...).

#### Les risques liés à l'utilisation des ponts roulants

Principaux risques - Origine(s) et moyens de prévention associés : liés à l'utilisation des commandes au sol, avec ou sans fil (déplacements, manipulations...), aux heurts / écrasements de personnes – dont l'opérateur – avec / par la charge, ou avec / par les parties mobiles du pont roulant ou du portique, retombée ou renversement de la charge, interférence avec d'autres appareils de levage, à l'environnement (obstacles divers, lignes électriques, zones interdites, voie de circulation,...), aux conditions climatiques (vent, orage, neige, gel et restriction d'usage associée), au manque de visibilité (défaut d'éclairage, zone de prise ou dépose de charge masquée,...), à l'utilisation de l'énergie mise en œuvre (mécanique, électrique, hydraulique...), aux chutes de hauteur du pontier, à la commande en cabine (incendie, immobilisation du pont roulant ou du portique nécessitant une évacuation, secours en cas d'urgence...), aux chutes, renversement ou ruine du pont roulant ou du portique.

#### Exploitation des ponts roulants

Opérations interdites (laisser une charge suspendue en fin de poste, levage de personne, levage en biais ou « tirage au renard », travail sous condition de vent hors-limites...), Opérations délicates (levage au moyen de deux ponts ou portiques, retournement de pièces...), Règles d'utilisation des dispositifs de gestion d'interférences et de zones interdites (voyant de signalisation, neutralisation et mesures de prévention associées...), Effets de la conduite sous l'emprise de substances psychoactives (drogues, alcool et médicaments), Risques liés à l'utilisation d'appareils pouvant générer un détournement de l'attention (téléphone mobile, diffuseur de musique...), Conduite à tenir en cas d'incident ou de défaillance du pont roulant ou du portique, Justification du port des EPI en fonction des risques liés à l'opération à réaliser.

#### Accessoires de levage et règles d'élingage

Choix et utilisation des accessoires de levage et respect des règles d'élingage

#### Vérifications d'usage des ponts roulants et des portiques

Anomalies sur les câbles, crochet, linguet, boîtier, voies de roulement

Passage d'un test théorique

#### Moyens pédagogiques et Techniques :

Salle équipée d'un ensemble multimédia Code du travail - Code pénal - Recommandations R484 -Code de la sécurité sociale - INRS - Définition de l'accident de travail - Vidéos

### SEQUENCE 3 – Durée : 3h20

Objectifs : Réaliser les vérifications et essais de prise de poste. Conduite et manœuvres et Effectuer les opérations de fin de poste et de maintenance de 1 er niveau. Rendre compte des difficultés et anomalies rencontrées.

#### Prise de poste et vérification

Utilisation des documents suivants : notice d'instructions (règles d'utilisation, restrictions d'emploi...) et rapport de vérification périodique (validité, observations, restrictions d'usage...), Mise en configuration d'exploitation (notamment déverrouillage pour les ponts roulants et les portiques installés à l'extérieur des bâtiments...),

Vérification visuelle, afin de déceler les anomalies et d'en informer son responsable hiérarchique : • de l'état du pont roulant ou du portique et de ses équipements (câble de levage...), • des contacts entre le portique et sa voie de roulement, de la voie de roulement elle-même et de ses appuis, ainsi que de son absence d'encombrement,

Vérification du bon fonctionnement des dispositifs de sécurité (linguet de sécurité, limiteurs de course, anticollision...),

Vérification de la mise en place des protections dans les zones de danger (ex : zone de translation du portique...),

Impact des conditions météorologiques sur les manutentions prévues (coup de vent, orage...),

Vérification de l'adéquation du pont roulant ou du portique et des accessoires de levage aux opérations de levage à réaliser (charge, portée...)

#### Conduite et manœuvres

Réaliser l'élingage d'une charge, Se positionner pour avoir la meilleure vision de la manœuvre et de son environnement, tout en étant hors de la zone de risque, Réaliser des manœuvres, en mouvements simples et en mouvements combinés, Préparer la zone de dépose de la charge, Prendre et déposer une charge en un endroit précis, Communiquer avec l'élingueur et, le cas échéant, le chef de manœuvre au moyen des gestes et signaux conventionnels (Norme FDE 52-401), Utiliser correctement les aides à la conduite, Maîtriser et rattraper le ballant d'une charge

#### Fin de poste - Opérations d'entretien quotidien - Maintenance

- Opérations d'entretien journalier

- Compte rendu des difficultés et anomalies rencontrées

Evaluation en cours de formation avec un test de passage pratique

#### Moyens pédagogiques et Techniques :

Pont roulant et charges (VGP, ce, manuel d'utilisation et carnet d'entretien)

Hall de manutention

Ressources pédagogiques

### SEQUENCE 5 – Durée : 0h10 min

Objectifs : Bilan, synthèse et évaluation de la formation

Bilan

Synthèse

Évaluation de satisfaction

Rappel de la réglementation en vigueur : Tout employeur doit remettre à ses salariés, amenés à conduire des engins de manutention une autorisation de conduite.

- La formation adéquate du salarié à la conduite en sécurité de la machine concernée ;
- La vérification par un médecin du travail de son aptitude médicale à la conduite de cet équipement ;
- La réussite du salarié à un contrôle des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique pour la conduite en sécurité de ce type d'engin ;
- La connaissance par le salarié des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation de l'équipement.

Le conducteur d'engin devra avoir une autorisation de conduite pour chaque site sur lequel il est amené à travailler. La durée de validité d'une autorisation de conduite n'est pas définie par la réglementation, mais sa durée maximum de validité correspond par exemple : – à l'aptitude médicale délivrée par le médecin du travail. - d'un changement de matériel ou de direction dans l'entreprise.

Vous pouvez retrouver nos conditions générales de ventes sur notre site [www.manmatformations.com](http://www.manmatformations.com)